

Français en Suisse –
apprendre, enseigner, évaluer

Italiano in Svizzera –
imparare, insegnare, valutare

Deutsch in der Schweiz –
lernen, lehren, beurteilen



Test fide edu

Qualification des examinatrices et examinateurs : descriptif de module

18 Janvier 2023

Secrétariat fide

Haslerstrasse 21

3008 Berne

031 351 12 12

info@fide-info.ch

www.fide-info.ch

Inscription à la formation

Toutes les personnes qui, dans le canton concerné, remplissent les conditions de formation appliquées au corps enseignant dans les filières de transition école – formation professionnelle sont admises à la formation d'examinatrices et examinateurs pour le test fide edu.

Une bonne connaissance des niveaux du CECR est également requise, en particulier des niveaux A1 à B2 pour la réception, l'interaction et la production orales, ainsi qu'une expérience dans l'évaluation formelle des compétences langagières. Il est possible d'acquérir ces compétences en suivant le module « Introduction à l'évaluation des compétences langagières » proposé par le Secrétariat fide.

Compétences opérationnelles

Les examinatrices et examinateurs font passer le test fide edu dans le respect des directives régissant son déroulement et en ayant conscience de leur rôle et de leurs responsabilités. Ils/Elles évaluent les performances des participantes et des participants dans la production et l'interaction orales de manière compétente et professionnelle et conformément aux directives.

Compétences

- Évaluer de manière fiable les compétences langagières des jeunes adultes en formation, en se référant aux critères du test fide edu et aux niveaux A1, A2, B1 et B2 définis dans le Cadre européen commun de référence pour les langues CECR, dans le domaine de la production et de l'interaction orales ;
- Faire passer les parties « Parler », « Comprendre » et « Lire et Ecrire » du test fide edu conformément aux directives.

Contenus du module

Les contenus énumérés ci-dessous sont à interpréter comme des lignes directrices. Ils peuvent être complétés le cas échéant.

- Construction, déroulement et but du test fide edu ;
- Principes fide dans le test edu et comparaison avec d'autres types d'examens ;
- Les niveaux du CECR ;
- Évaluation de la production et de l'interaction orales d'apprenant-e-s sur la base des séquences vidéo ;
- Critères qualité, pièges et effets parasites dans l'évaluation ;
- Enjeux de l'ambiance d'entretien ;
- Conduite de l'entretien et techniques de questionnement.

Déroulement de la formation

- Deux journées de 6,5 heures chacune en présentiel
- Au moins 3 heures de travail autonome en préparation de la formation (lectures)

Vérification des compétences

La vérification des compétences se compose de deux parties et a lieu à une date distincte, après la formation.

La vérification des compétences 1 comprend l'évaluation des compétences langagières de personnes à l'oral sur la base de quatre enregistrements vidéo. Elle est évaluée selon les critères suivants :

Pour que la vérification des compétences 1 soit réussie, l'évaluation de chacun des quatre enregistrements vidéo ne doit pas s'écarter de plus d'un niveau de l'évaluation consolidée des expert-e-s pour deux critères d'évaluation au maximum.

La vérification des compétences 2 se déroule à l'occasion d'une simulation d'examen de la partie « Parler » du test fide edu. Des sessions de simulation sont proposées par le Secrétariat fide en coopération avec les centres d'examen et sont ouvertes aux élèves du centre d'examen.

L'observation et l'évaluation de la performance de l'examinatrice ou examinateur sont effectuées par une experte ou un expert accrédité/e, lors d'une telle session d'essai.

La vérification des compétences 2 est évaluée selon les critères suivants :

- Les directives pour l'organisation sont observées.
- La manière de s'exprimer de l'examinatrice ou de l'examinateur est adaptée au niveau de langue des participant-e-s.
- La conduite de l'entretien est claire, transparente et ciblée.
- L'examinatrice ou l'examinateur, par ses questions, permet au/à la participant-e de démontrer ses compétences relatives à l'accomplissement des tâches selon les critères d'évaluation.
- L'examinatrice ou l'examinateur a une attitude ouverte et bienveillante et maintient une distance adéquate par rapport aux participant-e-s.

Pour que la vérification des compétences 2 soit considérée comme « réussie », tous les critères doivent être évalués comme « globalement atteint » ou « atteint ».

Les possibilités d'opposition et de recours sont définies dans le règlement pour l'attribution de la licence d'examinatrice ou examinateur pour le test fide edu.

Licence

Les participant-e-s à la formation reçoivent la licence d'examineur/trice pour le test fide edu s'ils/si elles remplissent les conditions suivantes :

- Réalisation des tâches, avant et après la formation, selon les directives de la formatrice ou du formateur
- Participation active à 90% min. des deux journées de formation en présentiel
- Vérifications des compétences 1 et 2 réussies

Les autres réglementations, p. ex. concernant la validité de la licence, la perte ou le renouvellement de la licence d'examineur/trice, sont formulées dans le *Règlement pour l'attribution de la licence d'examineur/trice pour le test fide edu*.